

1. Membres

Par leur inscription au club, les membres acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur. Ils s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve de l'hygiène la plus stricte. Dès l'année des 18 ans, les membres sont tenus d'assister à l'Assemblée générale. En cas d'empêchement ils sont priés de s'excuser.

Les parents et autre public sont autorisés à assister aux cours, sans perturber ceux-ci d'aucune manière.

2. Assurance

Tout membre est tenu d'être assuré lui-même contre les accidents et en responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'échange ou de perte.

3. Enseignement

Les cours sont assurés par:

- François SAGE : 4e Dan judo/1er Kyu ju-jitsu/moniteur J+S FC1
- Laurent DELESSERT : 3e Dan ju-jitsu/2e Dan judo/moniteur J+S FC1, ESA
- Simon SCHNEIDER : 2e Dan judo/1er Dan ju-jitsu/moniteur J+S FC1
- Francis RATTIN : 1er Dan judo/4e Kyu ju-jitsu/moniteur J+S et Kids
- Mathieu DALL'AGLIO : 2° dan judo/moniteur J+S
- Florian FROMER : 1er Kyu judo/moniteur J+S en formation

4. Horaires

Jour	Heure	Cours	Âge	Moniteurs
Mardi	18h00-19h30	Judo enfants	10-12 ans	Mathieu DALL'AGLIO Florian FROMER
	19h30-21h00	Judo adultes	Dès 13 ans	Mathieu DALL'AGLIO
	21h00-21h30	Judo adultes/katas	Dès 13 ans	Mathieu DALL'AGLIO
Mercredi	18h00-19h30	Ju-jitsu adolescents	10-16 ans	Laurent DELESSERT
	19h30-21h00	Ju-jitsu adultes	Dès 14 ans	Laurent DELESSERT
	21h00-21h30	Ju-jitsu adultes/katas	Dès 14 ans	Laurent DELESSERT
Jeudi	17h30-18	Judo enfants	6-7 ans	Francis RATTIN Florian FROMER
	18h30-19h30	Judo enfants	8-9 ans	Francis RATTIN Florian FROMER
	19h30-21h00	Judo adultes	Dès 13 ans	François SAGE
	21h00-21h30	Judo adultes/katas	Dès 13 ans	François SAGE

5. Vacances

- Selon les jours fériés officiels et vacances scolaires de Savigny
- Horaire spécial de vacances:
 - Un horaire d'entraînement spécifique peut-être mis en place.
 - Une clé est à disposition pour entraînement libre adulte, selon disponibilité des locaux.

6. Tarifs

Les tarifs comprennent la finance des cours selon la description ci-dessous.

Les cotisations sont payables d'avance. Elles sont calculées par année, vacances déduites, et sont payables en 3 échéances ou par année:

MEMBRES ACTIFS			3 échéances	Par année
Adultes	Dès 20 ans	Judo	CHF 130.-	CHF 340.-
		Ju-jitsu	CHF 120.-	CHF 315.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 160.-	CHF 430.-
Jeunes	Jusqu'à 20 ans	Judo	CHF 105.-	CHF 270.-
		Ju-jitsu	CHF 105.-	CHF 270.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 135.-	CHF 360.-

- Finance d'inscription unique: CHF 30.-
- Licence FSJ annuelle: selon règlement FSJ en vigueur (CHF 40.- pour moins de 14 ans, CHF 70.- au-delà).
- Le club préconise les virements bancaires. L'utilisation d'un BVR est facturée à raison de CHF 4.70.- (frais postaux).



RÉDUCTION DE TARIF: dès 3 membres actifs de la même famille, réduction de Fr. 30.-/personne/an.

MEMBRES	PASSIFS	EN CONGE	D'HONNEUR
Cotisation annuelle	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 0.-
Licence annuelle FSJ	Non	Oui	Sur demande

7. Congés: maladie, accident ou spontanés

Le début et la fin du congé doivent être annoncés par écrit ou par mail. Durée minimale pour la réduction des cotisations :

- congé maladie et accident (avec certificat médical): 6 semaines
- congé spontané (annoncé par écrit à l'avance): 3 mois, avec prolongation de 3 mois en 3 mois

8. Démissions

Par écrit, 1 mois à l'avance, pour les dates des 30 avril, 31 août, 31 décembre. Les cotisations de la période en cours sont dues.

9. Droit à l'image

Des photos et/ou vidéos peuvent être prises pendant les activités du JJCS, qui se réserve le droit de les utiliser à des fins promotionnelles. Ces images ne peuvent pas être utilisées en cas de problème, réclamation ou recours.

10. Entrée en vigueur

Le présent règlement provisoire entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2024 sous réserve d'approbation à la prochaine assemblée générale.